



Compte-rendu du CTS du 25 novembre 2013 et de l'audience auprès du Recteur du 2 décembre 2013

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu et les interventions de la CGT lors du Comité technique Spécial du 25 novembre 2013 ainsi que le point abordé lors de l'audience avec le Recteur du 2 décembre 2013.

1/ Point indemnitaire

La DRH Madame Coster présente la circulaire du 14 octobre relative à la revalorisation indemnitaire.

C'est la 1^{ère} fois que le Ministère transmet sa circulaire si tard dans l'année.

3 aspects sur ce point :

- revalorisation des personnels ATSS et TRF
les montants s'échelonnent entre 110 et 140 euros selon les catégories de personnels. Pour les B et A de la filière administrative, elle portée sur la part R de la PFR, donc discriminante selon la part R définie pour le poste.
- le versement de la 2^{ème} tranche de la PMS (Part modulable semestrielle)
 - cette prime est soumise à la manière de servir de l'agent et en fonction des absences des agents (hors congés maternité et accidents du travail).
 - Elle est donc elle aussi discriminante puisque soumise à des critères subjectifs du supérieur hiérarchique.
- Un versement exceptionnel de 75 euros qui peut être annulé en fonction de la manière de servir des agents.

La CGT est intervenue dans un 1^{er} temps pour demander combien d'agents étaient concernés par le non versement de la prime de 75 euros. La DRH et le SG ont répondu que le nombre d'agents était très faible, évoquant deux cas recensés.

Rétropédalage de la SG de la DSDEN 44.

La situation des secrétaires des services de santé du 44 a été ensuite évoquée. Ces 12 collègues de catégorie C bénéficient d'une NBI de 15 points depuis leur intégration du ministère de la Santé dans celui de l'Education nationale etc e depuis 20 ans.

Ils ont par ailleurs l'IAT mensuelle au même titre que les autres collègues de catégorie C.

Jugeant que le « cumul » NBI +IAT était une injustice à l'égard des autres collègues de catégorie C, la SG de la DSDEN 44 a décidé sans concertation de réduire l'IAT de ces collègues pour la baisser au titre de l'IAT des autres personnels.

Les 12 collègues ont donc constaté sur leur bulletin de paie d'octobre une baisse de 60 euros brut par mois sans aucune explication ! *On est pourtant loin de la retraite chapeau du PDG de Peugeot !*

Interrogée sur le sujet, la SG de la DSDEN a confusément reconnu qu'une injustice en avait pour le coup créé une autre, et qu'elle réfléchissait à revenir sur cette baisse.

Décision a donc été prise par le SG d'harmoniser les pratiques pour ces collègues sur les 5 départements de l'académie en terme indemnitaire et de remettre à plat le dispositif de NBI.

Il est donc urgent pour les collègues d'être vigilants sur le rétablissement de leur niveau de rémunération et sur l'annonce de réflexion sur la NBI.

La CGT a rappelé sa position sur la nature volatile et discriminante des primes qui est parfois utilisée par la hiérarchie pour opposer et diviser les personnels. Nous avons donc rappelé notre revendication de l'augmentation du point d'indice et de l'intégration du volet prime dans le salaire, afin que toute la rémunération soit également prise en compte dans le calcul futur de la retraite.

2/ Organisation des services

le nouvel organigramme du rectorat a été présenté aux représentants syndicaux.

SIDEEP Maine et Loire(1er degré public) : 15,000 dossiers à gérer.

Lors d'un CTS précédent, l'administration reconnaissait que Nantes était la seule grosse Académie à avoir fait un tel pari de mutualisation. Le constat avait été fait que le service était sous-doté au niveau de l'assistance informatique.

L'administration a entendu les organisations syndicales et le service a été doté à la rentrée d'1 informaticien contractuel, avec une réflexion ultérieure sur la pérennisation du poste.

Dix mois après sa constitution finale, le SG indique que le SIDEEP vient d'être audité par le Ministère qui cherche à élaborer un « kit de mutualisation pour les autres académies et que Nantes est donc pilote sur les mutualisations.

L'administration reconnaît par ailleurs que cette mutualisation n'est pas simple pour les personnels, notamment parce que les règles de gestion des personnels du 1er degré sont des règles départementales.

3/ SPSI - Immobilier

Le SGA présente le dernier projet immobilier en cours pour le site principal du rectorat.

Une étude est en cours sur un 3eme bâtiment de 1500 m carré pouvant accueillir entre 70 et 80 personnes qui serait posté à l'entrée du rectorat avec un service d'accueil sécurisé.

Ce projet comporterait même, nous dit on, un espace de restauration légère pour les personnels, une annonce récurrente mais toujours pas mise en œuvre.

Là où le bât blesse, c'est que l'oeuf n'est pas sorti de la poule !

Pour envisager la construction, l'Académie doit vendre car aucune dotation ministérielle n'est prévue.

A ce jour, ni le bâtiment A de la Jonelière ni la moitié des bâtiments du site de Marguerite ne sont vendus. Qui plus est, la moitié du produit de la vente au moins irait au remboursement de la dette de l'Etat et ne pourrait servir aux travaux !

A votre bon cœur messieurs dame, votre prochain bureau est une tente Quechua !

La CGT demande au SG ce qu'il advient du site du CRDP dont on nous avait annoncé la rénovation au CTS précédent afin d'y accueillir des services du rectorat.

Le SG répond que le CNDP abandonne le site qui est en très mauvais état pour aller sur le site de la MAN et que la rénovation du CRDP est hors de prix. Par ailleurs, nous apprenons à cette occasion qu'il faudrait désamianter le bâtiment !

Site Marguerite du rectorat ;

DAFPIC :

La CGT demande au SG ce qu'il advient du service de la DAFPIC pour septembre 2014 qui devait successivement aller à la MAN, puis au CRDP puis à la MAN au gré des derniers mois.

Le SG répond que le dernier projet à l'étude est le site de la MAN. La CGT interroge le SG sur les conditions d'accueil des personnels à la MAN qui seraient sur un open space, et demande également des précisions sur le coût des travaux, de la location du site.

Le SG reconnaît que ce n'est pas une situation idéale, que cela nécessiterait la construction de cloisonnements, sans compter le coût de location des bureaux (ni même l'éloignement des collègues par rapport aux autres services du rectorat – commentaire CGT).

Poste logé de l'accueil du rectorat :

la CGT demande ce qu'il advient du poste logé d'accueil sur le site Marguerite. Le SG répond qu'il est conscient de la situation difficile que la vit la collègue et qu'une réflexion est en cours sur la pérennisation du poste logé sur le site.

Le SG annonce également qu'une réflexion est à l'étude sur la question des postes logés sur les deux sites du rectorat et sur le nombre de gardiens.

Alerté sur la question récurrente du défaut de personnel d'accueil sur la bâtiment B de la DSDEN 44, le SG et la DRH annoncent qu'un groupe de travail est en cours sur les questions d'accueil et de sécurité des personnels sur les sites du rectorat.

Ce groupe de travail ne semble pas comprendre les premiers concernés, à savoir les agents d'accueil ce qui pour la CGT semble anormal, puisque ces collègues sont bien les premiers concernés.

Par ailleurs, la CGT fait remarquer que la vente et destruction annoncée de la salle de Conférence est un gâchis car c'est une salle parfaitement au normes et dotée d'une grande capacité (80 personnes). Le SG reconnaît que la remarque de la CGT est fondée.

Maintenance et assistance informatique sur les salles de réunion du site Margueritte

La CGT interpelle le SG sur la responsabilité dans l'assistance informatique sur les salles du site quand elles sont utilisées par une autre administration.

Nous avons été récemment saisis par un collègue correspondant informatique qui avait été appelé à deux reprises pour dépanner lors de réunions du ministère des finances et qui s'interrogeait sur l'obligation d'assistance.

Nous faisons remarquer que les correspondants informatiques s'étaient déjà manifestés deux ans auparavant sur le même sujet.

Le SG a répondu qu'il n'était en effet pas du ressort des correspondants informatiques d'intervenir sur des réunions qui ne relevaient pas de l'Education nationale et qu'un cahier des charges serait revu avec les administrations utilisatrices des salles.

Le SGA présente en suite 3 autres dossiers de relogement en cours dans l'Académie :

- le déménagement de la DSDEN 72 sur la cité administrative de St Maixent au Mans.
- Le relogement de 3 circonscription St Nazaire/St Brevin + le CIO de St Nazaire sur un ancien bâtiment de France telecom.
- Le relogement de 8 circonscriptions dans un bâtiment loué à la CCI (le coût de location est très élevé et l'administration prévoit une densification de l'occupation des locaux pour faire baisser le coût).
- Par ailleurs en maine et Loire et dans un autre département de l'Académie, les Conseils généraux se désengagent des CIO départementaux et les moyens destinés à l'immobilier sont en baisse.

Espace de travail, espace vital !

Cerise sur le gâteau pour 2014, les administrations doivent signer une charte avec France Domaines, l'organisme régissant la gestion des bâtiments de l'Etat.

Au delà un ratio de 12 m carré par agent, l'administration paiera des pénalités à France Domaines, alors même que les budgets sont en baisse. !!!

Vous vous interrogez sur la taille exigue de vos bureaux ? Sachez que le ratio de 12 m carré comprend les couloirs !!! Non seulement les conditions ne sont donc pas idéales pour bien des collègues à ce jour mais en plus, elles pourraient empirer avec ces critères !

4/ Fermetures du rectorat et DSDEN 44

le SG annonce que le rectorat et la DSDEN 44 seront fermés du mardi 24/12 à midi au 1er janvier 2014.

Concernant les congés d'été, la fermeture sera effective du 01/08 au 17/08/2014.

les organisations syndicales sont remonter plusieurs réactions de collègues qui contestent la fermeture au midi, argumentant sur le fait que les collègues habitant le plus loin ne viendraient pas pour travailler ½ journée.

Le SG répond que le nombre de congés par agent est suffisant pour que les personnels ne se posent pas cette question et que le choix de fermer à midi permettrait aux personnels techniques de profiter également des festivités de Noël.

Si nous prenons en compte et soutenons ce dernier argument, il demeure que, petit à petit, de plus en plus de jours de congés des personnels se voient imposés par l'administration.

5/ circulaire Compte-Epargne Temps

des précisions sont demandées sur le contenu de la dernière circulaire.

Le débat dérive rapidement sur le constat que de nombreux collègues sont confrontés aux heures supplémentaires au cours de l'année et qu'ils ne sont pas en mesure de prendre tous leurs congés dans l'année.

En effet, avec 200 postes administratifs supprimés dans l'académie depuis 2004, les périodes de baisse d'activité se sont réduites comme peau de chagrin et qu'il est parfois difficile pour les agents de poser des congés, sans compter les heures supplémentaires effectuées par les agents.

Le SG des DSDEN reconnaissent eux même également les difficultés es cadres à prendre leurs congés.

De fait, des agents ont ouvert des CET pour y déposer des jours de congés non pris. Comme le système exige que les congés ne soient pas stockés au delà d'un an, ils prennent alors ces congés sur l'année suivante pour y redéposer leurs congés de l'année en cours, en ainsi de suite...

La CGT pointe que l'existence du CET et ces dérives constatées sont bien le reflet de la perversion d'un système qui fait qu'un salarié n'est plus en mesure de prendre tous les congés auxquels il a droit dans l'année.

6/ formation CHS- CT

Les 10 représentants titulaires des personnels au CTS sont invités à une journée de formation sur les structures relatives à l'hygiène ; la sécurité et les conditions de travail le vendredi 6 décembre 2013.

Nous déplorons le fait que les 10 représentants suppléants ne soient pas invités également.

Le DRH s'en étonne dans un premier temps, avant de préciser que la raison est le manque de place.

Décidemment, le manque de place, c'est un problème récurrent dans nos services.

7/ Courrier CGT au SG/ inspecteur CHSCT

Suite aux heures d'information syndicale d'octobre, la CGT a adressé un courrier sur 3 sujets relatifs au condition de travail et de vie des personnels sur les sites DSDEN44 et Rectorat.

En l'attente d'une réponse écrite, le SGA a répondu rapidement sur les 3 points :

Le 1er point portait sur l'absence de vestiaires décents et de douches pour les collègues de l'entretien du site de la Houssinière.

Le SGA reconnaît que les remarques de la CGT sont fondées et que l'administration n'est pas en conformité avec le Code du Travail.

Il indique avoir missionné la DIFAG sur la mise aux normes mais reconnaît être confronté aux problèmes de place.

Il en demeure que la revendication des collègues est légitime et que la CGT continuera à suivre ce dossier et à appuyer les collègues pour qu'ils puissent travailler dans des conditions décentes.

Le 2nd point portait sur les conditions climatiques dans les services et notamment sur le site de la Houssinière où des collègues ont recours à des radiateurs d'appoint dans de nombreux bureaux.

La CGT a rappelé également les préconisations du Code du Travail.

Le SGA a là aussi reconnu la non conformité des locaux en terme de normes thermiques, malgré des travaux engagés ces dernières années. Les deux salles de réunion doivent être mises aux normes ainsi que la colonne au nord. Le problème là encore est que le bâtiment est amianté et que les travaux auront un coût élevé.

La remarque de CGT a reçu le soutien indirect du SG de la DSDEN 72 qui s'en également plaint de la vétusté et de la porosité thermique des locaux de son administration.

Le dernier point portait sur les espaces dédiés à la restauration des personnels sur les 2 sites du rectorat.

La CGT a fait remarquer que des promesses avaient été faites sur le site de Margueritte et il n'y avait pas de projet d'augmentation de surface de la Cafeteria ou d'espace de vie pour les personnels , malgré l'arrivée d'un centaine de personnes supplémentaires sur le site.

Une remarque similaire portait sur la cafeteria du site de la Houssinière qui s'avérait trop petite devant l'afflux d'utilisateurs et que des personnels en étaient réduits à manger dans leurs bureaux.

L'administration répond en argumentant sur les services de restauration déjà à disposition des personnels

La CGT rappelle qu'elle reste attachée aux revendications ouvrières d'une vraie restauration collective pour tous les personnels subventionnée par l'action sociale pour que le coût du repas soit le plus attractif possible, mais qu'en l'état actuel des choses, elle n'oppose pas les choses et que le recours aux cafeterias a également une dimension pratique et économique pour bien des collègues.

8/ Concours interne de catégorie C et personnels non-titulaires

La CGT Educ'Action a remis à l'ordre du jour la question de la nécessité d'ouvrir un concours interne de catégorie C pour faciliter l'accès à la titularisation des agents contractuels.

C'est une revendication que nous mettons en avant depuis plusieurs années auprès du Rectorat de Nantes.

En effet, le statut d'agent sur besoin non permanent exclut un nombre important de collègues contractuels du dispositif du concours réservé. Il ne reste alors que le concours externe de catégorie C où la concurrence est rude avec des lauréats sur-qualifiés.

En effet, depuis plusieurs années, 50% des lauréats au concours de catégorie C ont le niveau minimum Bac+3. Si les conditions sociales actuelles expliquent que des personnes sur-qualifiées se présentent au concours de catégorie C, cela a une double conséquence dramatique : celle d'empêcher l'accès à l'emploi pour des personnes non qualifiées, et celle de dévaloriser le niveau de qualification des lauréats.

Réponse du SG et de la DRH : ils ont entendu nos arguments et ont indiqué vouloir enquêter sur le nombre d'agents qui pourraient être concernés par un concours interne. En fonction de ce nombre, ils pourraient être favorables l'année prochaine à la réouverture d'un concours interne.

Notre commentaire : Nous restons attentifs car nous avons déjà interpellé le recteur à ce sujet